

## Campagne 2019-2020

n°11– 17 Avril 2020

# Point sanitaire

## Pucerons et JNO ,campagne 2019-2020

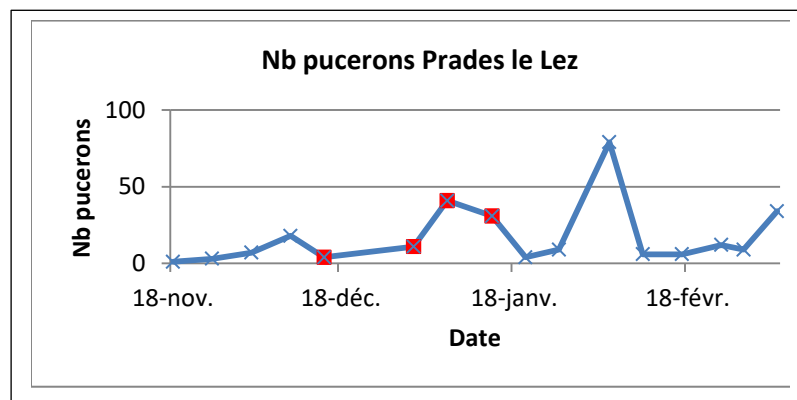
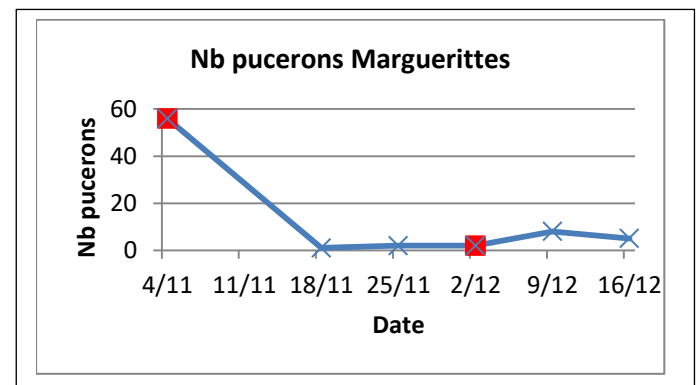
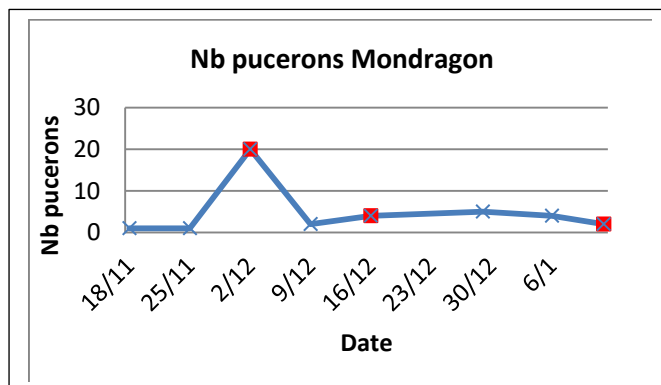
Des premiers dégâts de Jaunisse nanisante apparaissent dans la Région sur du blé dur. Cela concerne des semis de cet automne mais aussi des semis de janvier. L'orge d'hiver est également touchée.

Pour rappel la contamination des céréales se fait dès les premières feuilles à l'automne mais les symptômes ne sont visibles qu'au printemps suivant. C'est une maladie incurable, seule la gestion des pucerons permet de limiter les symptômes. Les dégâts apparaissent courant montaison, les extrémités des feuilles prennent une teinte rouge, les plantes ont un développement irrégulier et sont rabougries.

Le retrait du Gaucho favorise le risque de ces dégâts liés aux piqûres faites par des pucerons et des cicadelles virulifères.

Un large réseau de piégeage a été mis en place cette année par les acteurs locaux. Ces pièges ont été mis à disposition par Syngenta et ont été suivi globalement de fin octobre jusqu'à fin décembre. Par curiosité certains ont été maintenus jusqu'à fin février. Quelques résultats sont présentés ci-dessous. Si la croix est rouge cela signifie que: les pucerons sont virulifères, si elle est bleue les pucerons ne sont pas porteurs du virus.

Avec un hiver doux comme cette année, des pucerons virulifères étaient encore présents jusqu'à mi-décembre voir jusqu'à mi-janvier. Ils ont ainsi pu contaminer des blés semés en novembre voir des blés semés début décembre à mi-décembre qui se seraient fait piquer en janvier.



Le réchauffement climatique risque d'accentuer la durée de présence des pucerons dans les années à venir. Il faut donc s'armer de vigilance et traiter si la situation le justifie.

Les insecticides aujourd'hui toujours autorisés sur pucerons et cicadelles sont des produits à action de contact à base de pyréthrinoïdes ou de pyréthroïdes.

Pour rappel, le MANDARIN PRO, le JUDOKA et le TATAMI seront remplacés à partir du 27/09/2020 par le MANDARIN GOLD, le JUDOKA GOLD et le TATAMI GOLD.

## Désherbage, questions du moment

### ➤ Enherbement actuel des parcelles

Deux situations sont aujourd'hui majoritairement représentées en termes d'enherbement:

- Des semis d'automne à date classique (20/10 au 20/11) qui ont généralement été dés herbés une première fois autour d'épi 1 cm. Une minorité a été dés herbée une deuxième fois au printemps. Certains de ces semis sont sales aujourd'hui.
- Des semis tardifs de décembre et début janvier qui ont été pour la plupart dés herbés une première fois. Ces semis sont généralement propres et un deuxième dés herbage n'est pas prévu par les agriculteurs.

### ➤ Questions qui se posent

- **Jusqu'à quand puis-je dés herber et avec quels produits ?**

Le tableau ci-dessous présente le stade limite d'utilisation des principaux herbicides.

A noter :

**1)** Sur du Ray Grass arrivé à début montaison, plus aucune spécialité n'est en mesure de le contrôler. Si la parcelle en est recouverte, son fauchage est à envisager avant qu'il graine afin d'éviter sa dissémination pour les années à venir.

**2)** Certains herbicides ont un DAR qui s'exprime en nombre de jours. Pour des herbicides ayant un DAR de 90 jours, ceux-ci ne peuvent déjà plus réglementairement être utilisés : la récolte est prévue au plus tard pour début juillet dans les Alpes de Haute Provence pour des semis de mi-janvier. Parmi les spécialités concernées : ARHCIPEL, ATLANTIS WG, ALLIE EXPRESS, AUORARA 40 WG.

Pour les herbicides ayant un DAR de 60 jours (AXIAL PRATIC, TRAXOS, TOMBE, AURORA 40 WG), pour un passage qui serait réalisé dans les 10 jours à venir, ils peuvent être encore utilisés réglementairement dans les zones plus froides où la récolte est prévue pour fin juin/début juillet : Alpes de Haute Provence ou sur des blés semés tardivement (fin décembre/début janvier) en Provence intérieure (Meyrargues, Intérieur Var, Valence) ou encore en intérieur frais (Alès et Barjac, Montélimar).

	stade	1 Nœud	2 Nœuds	F1 pointe	F1 ligulée	Gonflement	Mi floraison	Fin floraison
	BBCH	31	32	37	39	45	56	69
	NARAK; PICOTOP/DUBLETT							
	FENOVA SUPER ; ABAK ; ARCHIPEL DUO/ AUZON DUO; ATLANTIS PRO; ATLANTIS STAR; HUSSAR PRO; OCTOGON; ALLIANCE WG; BOFIX/BOSTON; DUPLOSAN SUPER; FLORID/BALI; LONPAR;							
Spécialités	AXIAL ONE							
Rouge: Anti-gram	BROCAR 240; ALLIE DUO SX; ALLIE MAX SX; ALLIE STAR SX;							
Vert: Anti-dicot+ anti-gram	BASTION;BOUDHA; CANOPIA; CHARDEX; ERGON; HARMONY EXTRA SX; HARMONY M SX; OMNERA LQM;							
Bleu: Anti-dicot	PIXXARO EC							
	ZYPAR							
	BIATHLON							
	CELIO; STIGMA/GRIMS							

Limite d'utilisation des herbicides en fonction du stade de la plante. Produit autorisé dans la zone grisée.



#### Remarque :

**1)** Les stades limites pour intervenir sont pour la plupart des parcelles dépassés ou vont arriver dans les jours qui viennent. Il

faut donc, là où s'est encore possible, intervenir très rapidement.

2) La plupart des blés à 2 nœuds sont déjà à F1 qui pointe. Quand deux stades se chevauchent ainsi pour la même plante, le stade réglementaire à prendre en compte est le plus avancé des deux. Il faut donc être réactif et intervenir dès que possible si un désherbage s'avère nécessaire sur vos parcelles.

- **Puis je mélanger l'herbicide avec le fongicide**

Sur beaucoup de parcelles les blés arrivent à dernière feuille étalée ou même à épiaison, période favorable pour réaliser un traitement fongicide. Il est donc opportun de coupler ce passage à celui de l'herbicide.

**Il est tout à fait possible de mélanger un fongicide et un herbicide ensemble**, si leurs phases de risque permettent un tel mélange.

**Une page internet gratuite** est mise à disposition par Arvalis pour déterminer si le mélange est autorisé ou non d'un point de vue réglementaire. Le lien est le suivant : <https://www.melanges.arvalisinstitutduvegetal.fr/index.php?init=ok>

N'hésitez pas à en faire usage.

Remarque: le mélange peut modifier les propriétés physico-chimiques des produits phytosanitaires. Il est donc conseillé de se référer à son distributeur ou aux firmes distributrices pour connaître une éventuelle incompatibilité ou un problème de sélectivité.

## Protection fongique :

Pour des semis de fin octobre à début novembre sur le littoral et l'intérieur doux, les blés sont déjà arrivés à dernière feuille étalée. Pour les semis les plus précoces de mi-octobre dans cette zone, les blés arrivent même à épiaison.

C'est le moment clef pour réaliser le traitement fongicide pivot qui va notamment viser la septoriose et la rouille brune.

- **Intérêt de faire un traitement fongicide à DFE**

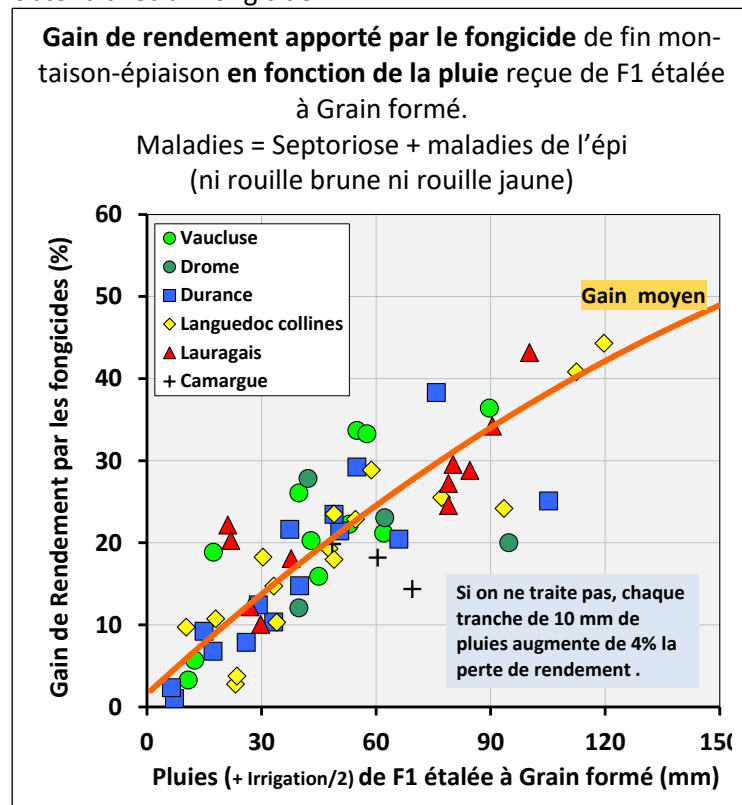
La septoriose est très dommageable lorsqu'elle atteint les trois dernières feuilles.

Elle contamine celles-ci lorsqu'il pleut entre F1 étalée, 10 jours avant épiaison, et 20 jours après épiaison.

Ces pluies installent aussi des maladies sur les épis (microdochiose, fusariose).

Plus il pleut pendant ces 30 jours autour de l'épiaison, plus la septoriose et les maladies de l'épi seront nuisibles.

Le graphe ci-dessous montre cette relation entre pluies autour de l'épiaison et gain de rendement obtenu avec un fongicide.



Chaque point est un essai de blé dur régional non touché par d'autres maladies (ni rouille brune, ni rouille jaune...).

C'est en quelque sorte le fond de nuisibilité régionale de la septoriose, parfois aggravé par des maladies de l'épi.

**Chaque tranche de 10 mm de pluies augmente de 4% la nuisibilité de la septoriose.**

**Si nous recevons 40 mm fin avril, la nuisibilité atteindra 16% ; à 60 mm, ce sera 24%, etc...**

**S'il y a aussi de la rouille jaune, ou brune, la nuisibilité sera encore plus élevée.**

**Plus il pleuvra, meilleur sera le rendement, mais...plus il pleuvra, plus les maladies le réduiront.**

3 points clefs sur la septoriose :

- La septoriose atteint les feuilles supérieures grâce aux éclaboussures des gouttes de pluies ;
- Elle met 20 jours à exprimer des symptômes visibles ;
- Pour être efficaces, les fongicides doivent être appliqués avant la contamination ou juste après. Quand on voit les symptômes, 80% du mal est fait.

Sur beaucoup de parcelles, un fond de septoriose est déjà présent sur les feuilles du bas.



Septoriose sur feuille de blé

• **la septoriose, c'est maintenant !**

Soit vous pouvez passer avant les pluies, soit vous intervenez dès que possible après.

Ce traitement peut permettre d'obtenir un gain net dans la Région allant jusqu'à 250 € sur des blés à fort potentiel avec une nuisibilité de la septoriose de 15 % (tableau ci-dessous).

La rouille brune quant à elle a commencé à être observée sur quelques parcelles. Elle peut causer à cette période 15 à 20% de perte sur le rendement.

Pour la rouille jaune, les parcelles concernées ont pour la plupart déjà été traitées. Dans la Vallée du Rhône elle a très souvent repiqué et une deuxième intervention a été réalisée.

La rouille jaune peut causer jusqu'à 70% de perte sur le rendement.

Les interventions réalisées sur la rouille jaune à des stades précoces **ne remplacent pas le traitement à dernière feuille étalée** qui permet de protéger les feuilles jusqu'à la récolte.

Ce traitement peut être réalisé avec une spécialité à base de triazole : époxiconazole (utilisation autorisée jusqu'au 30/07/20), prothioconazole et metconazole ou encore avec une SDHI à base de Benzovindiflupyr associé à du metconazole ou du prothioconazole pour renforcer l'efficacité septoriose (ELATUS ERA par exemple). Le prothioconazole peut avoir une efficacité sur microdochium pour un traitement réalisé à dernière feuille étalée/début épiaison.

Gain net €/ha en fonction du potentiel de rendement (q/ha)						
30 q	40 q	50 q	60 q	70 q	80 q	90 q
67 €	97 €	127 €	156 €	186 €	216 €	246 €

Gain net en €/ha réalisé en appliquant un traitement fongicide à dernière feuille étalée en fonction du potentiel de rendement.



Chambre Régionale d'Occitanie, Mas de Saporta – CS 30012 -34875 LATTES  
Tél : 04.67.20.88.74 Fax : 04.37.30.88.73

Avec le concours de :

- Alpilles Céréales, Arterris, Comptoir Agricole du Languedoc, CAPL, Ets Magne, Coop. d'Alès, GPS, Ets Garcin.
- Ets Perret, Ets Touchat, Ets Peris, Semences de Provence, Actisem, Semences de France, JEEM, SCAD
- Chambres d'Agriculture 11, 13, 30, 34
- BRL, SCP, Lycées agricoles d'Aix Valabre et Nîmes Rodilhan